

## Thème : Finance et développement

### LES PRATIQUES DE MICROFINANCE EN INDE : LE CONCEPT DE *SELF-HELP GROUP*<sup>1</sup>

---

**Jane PALIER**

Doctorante –Allocataire de Recherche  
Centre Auguste et Léon Walras

I.S.H

14 avenue Berthelot

69007 LYON

04 72 72 65 52 / 06 82 03 95 69

[Jane.Palier@etu.univ-lyon2.fr](mailto:Jane.Palier@etu.univ-lyon2.fr)

## Introduction

Plus d'un tiers du milliard d'Indiens vit sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup> et plus des deux tiers n'ont pas accès au système bancaire formel<sup>3</sup>. Les programmes de lutte contre la pauvreté ne s'adressent donc pas à une minorité de personnes marginalisées mais au plus grand nombre notamment quand il s'agit de donner accès à des services financiers. S'interroger sur les moyens de rendre le crédit accessible à l'ensemble de la population n'est pas une question inédite : elle est au cœur des préoccupations des différents gouvernements indiens depuis l'indépendance. Les banques de développement, les banques coopératives et les banques commerciales se sont fortement développées sous l'impulsion de l'État afin de fournir un droit au crédit institutionnel bon marché à l'ensemble de la population.

La microfinance constitue une innovation dans la mesure où elle est conçue comme un réel outil au service du développement. Les effets de levier potentiels de la microfinance, tels que l'intégration des populations pauvres au *marché*, une gestion efficace des risques financiers, l'émancipation des femmes et la lutte collective des populations opprimées ou l'apprentissage de la démocratie sont reconnus à la fois par les ONGs et les institutions internationales<sup>4</sup>. La microfinance a l'avantage de réconcilier les *libéraux* qui se soucient de l'efficacité du marché du crédit par une meilleure gestion financière et les tenants du développement participatif, c'est-à-dire qui insistent sur la nécessité de la mobilisation et l'autoassistance de la population. Les potentialités de ce nouveau "modèle" de développement peuvent être examinées à la lumière des expériences indiennes.

---

<sup>1</sup> Cette contribution fait l'objet d'une publication sous le titre « La microfinance en Inde : des pratiques d'économie solidaire » in Jean-Michel SERVET, Isabelle GUERIN (ss dir.), (2002), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2002*, Paris, Economica, pp. 67-87.

<sup>2</sup> La pauvreté qui caractérise la situation de personnes ou de groupes démunis de ressources jugées essentielles est une notion relative qui se rapporte à une norme : selon la BANQUE MONDIALE, 35% de la population indienne vit sous le seuil de pauvreté national en 1999 et 44,2% avec moins de 1 dollar par jour en 1997 (seuil de pauvreté mondial).

<sup>3</sup> 69% de la population indienne en 2000. INTERNATIONAL LABOUR UNIT, Social Finance Unit, (2000), *Securing small loans : the transactions costs of taking collateral*, Final Report, Draft, Genève, Octobre, p. 11.

<sup>4</sup> Sommet du microcrédit 1997 : <http://microcreditsummit.org>

La première démarche à entreprendre pour pouvoir approcher la société indienne est de se plonger dans son histoire récente, c'est-à-dire depuis l'indépendance en 1947 ce qui permet de révéler l'adoption d'un modèle de développement fortement axé sur l'intervention de l'État dans l'économie. Il faut donc de porter un intérêt aux préoccupations des politiciens indiens en matière de financement du développement pour pouvoir en dégager leur *idéologie*<sup>1</sup>. Ensuite, la recherche d'expériences de microfinance mises en œuvre par des institutions indiennes locales<sup>2</sup> et l'analyse de leur *discours* permet de faire ressortir l'*idéologie* sous-jacente à leurs actions. Cette méthode permet de tenir compte de la *subjectivité* de ces acteurs c'est-à-dire leurs représentations sans vouloir leur prêter des intentions *a priori*. La compréhension de l'organisation financière d'une société et plus particulièrement du fonctionnement et des enjeux des institutions de microfinance ainsi que le rôle et les stratégies des bénéficiaires nécessite de dépasser la description juridique et statistique des opérations financières pour saisir les rapports des personnes à la finance et la monnaie. Il faut donc pour envisager les représentations des rapports financiers dont le support est monétaire saisir l'insertion de la personne dans ses communautés et groupes d'appartenance, dont la caste ou *jati*, et les rapports des personnes ou de la *société civile* à la puissance publique notamment dans un contexte de décentralisation et de subsidiarité de l'État. De cette recherche se dégagent des préoccupations liées aux questions d'*auto-assistance*, d'*autonomie* et surtout de *self-help* (s'aider soi-même). Les concepts d'*empowerment* ou de *capacity-building* parsèment le *discours* des institutions de microfinance. Ceci permet de cerner l'influence des valeurs sociales et culturelles indiennes (comme la morale politique gandhienne) sur les pratiques financières. Pour le dire autrement, du fait de leur immersion dans le social et le culturel, elles possèdent des caractéristiques qui y sont liées. Dès lors, il est difficile de pouvoir concevoir un modèle unique de financement de proximité des projets des populations pauvres sans tenir compte de ces spécificités.

Le choix de l'Inde peut être appuyé par l'analyse de Louis DUMONT qui souligne le contraste frappant du point de vue des valeurs entre la société indienne et le type moderne de société : « *la société des castes est caractérisée essentiellement par sa soumission à la hiérarchie comme valeur suprême, exactement à l'opposé de l'égalitarisme qui règne, comme l'une des valeurs cardinales, dans nos sociétés de type moderne.* »<sup>3</sup>. Nous sommes ainsi séparés des *sociétés traditionnelles* par une révolution dans les valeurs qui s'est produite dans l'Occident. Or, l'idéologie moderne a du mal à penser la hiérarchie et la primauté de la société comme totalité dans la mesure où sont valorisés l'individu comme être autonome et non social et l'égalité comme mode d'organisation sociale où ne subsistent que des résidus de hiérarchies sous la forme d'inégalités sociales. Dès lors, la microfinance qui véhicule l'idéologie de marché par l'instauration de relations contractuelles entre individus présumés égaux et qui de ce fait promeut ainsi la démocratie s'affronte nécessairement à la structure hiérarchique de la société indienne et aux valeurs qui y sont associés.

Pour ce qui est des pratiques concrètes des institutions de microfinance, une des plus grandes singularités indiennes est le programme national de liaison de *Self-Help Groups* (groupes d'épargnants et d'emprunteurs de moins de vingt personnes) aux institutions bancaires. Ce type de partenariat permet d'envisager une reproduction à large échelle des opérations de microfinancement dans une voie financièrement viable. Hormis ce premier type

---

<sup>1</sup> Le terme d'idéologie est entendu au sens de logique des idées ou ensemble social de représentations et de croyances.

<sup>2</sup> Il peut s'agir tout aussi bien de banques commerciales ou coopératives que d'Organisations Non Gouvernementales.

<sup>3</sup> Louis DUMONT, (1977), *Homo Aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, p. 12.

de partenariat, d'autres projets liés à la rénovation de l'habitat et à l'amélioration des conditions de vie dans les *slums* ou bidonvilles indiens mettent en jeu plusieurs acteurs dont l'acteur public par l'intermédiaire des collectivités locales. Dès lors, du fait que la microfinance peut occuper une position clé dans le financement du développement local, elle permet d'envisager des articulations entre les acteurs publics et privés par des partenariats solidaires.

L'ensemble de ce travail a pour objectif d'esquisser les raisons pour lesquelles la microfinance peut être considérée comme une *innovation pérenne* en matière de politique de financement du développement ?

Après avoir qualifié la voie de développement de l'Inde indépendante, nous pourrions déterminer les caractéristiques et les spécificités de la scène de la microfinance indienne c'est-à-dire tenter de répondre à la question suivante : dans quelle mesure l'articulation entre SHGs et système bancaire formel par l'intermédiation sociale d'ONGs offre une solution propice à la pérennité de ces pratiques (section I) ?

Puis, les pratiques financières étant *immergées* dans les rapports sociaux et culturels, les seuls avantages économiques n'étant donc pas suffisants pour expliquer l'essor et les potentialités de la microfinance, il faudra tenter de savoir dans quelle mesure la construction de partenariats entre la *société civile* indienne et l'État offre également une voie de sortie vers des pratiques d'économie solidaire pérennes (section II).

## **Section I. La voie indienne de développement : du modèle nehruiste à l'essor de la microfinance.**

L'indépendance proclamée le 15 août 1947 inaugure une période de difficile gestation d'un nouvel Etat, d'une nouvelle nation, d'une nouvelle société<sup>1</sup>. Lorsque les nationalistes indiens parviennent au pouvoir, ils se retrouvent à la tête d'un pays structuré par des institutions politiques et administratives "modernes" héritées des anglais mais face à une population dont les trois quarts vivent dans des conditions de pauvreté absolue. La construction de l'État indien reste attachée à la personne de NEHRU en tant que leader charismatique du parti du Congrès. Les options politico-économiques qu'il a suivies, à savoir croissance économique, justice sociale et autonomie vis-à-vis de l'extérieur se sont concrétisées par la planification et la suprématie du secteur public dans le développement de la grande industrie. Ainsi, autant l'histoire de l'indépendance de l'Inde est attachée aux combats "non-violents" de GANDHI, autant l'image de l'Inde indépendante est celle de NEHRU. La référence à GANDHI dans l'Inde indépendante a été de plus en plus vidée de contenu spécifique : il est devenu une instance de légitimation incontournable mais dont le message initial a été partiellement oublié ou déformé. C'est maintenant parmi les ONGs que l'on retrouve le plus souvent une réflexion sur la manière dont les idées gandhiennes peuvent être appliquées aux défis du monde contemporain.

Les dirigeants politiques indiens ont suivi une voie de développement propre marquée entre autres par la volonté d'un Etat producteur et régulateur c'est-à-dire par une action publique forte et centralisée à travers notamment la planification dans le cadre d'une structure institutionnelle

---

<sup>1</sup> Christophe JAFFRELOT (éd.), (1996), *Inde contemporaine de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard, 742p.

fédérale<sup>1</sup> fortement centralisée. L'État définit les secteurs prioritaires c'est-à-dire ceux que les politiques publiques doivent privilégier afin de favoriser le développement du pays : l'essor de l'industrie lourde et des infrastructures (années 50) puis de l'agriculture à partir de 1965.

### **1.1 Les répercussions sur le système bancaire indien : un réseau dense mais inadapté.**

Le réseau bancaire et financier est plutôt développé dans la mesure où il existe aujourd'hui environ une agence de crédit pour 15 000 habitants<sup>2</sup>. On dénombre ainsi, sous la tutelle de la Banque centrale (*Reserve Bank of India*), 32 banques commerciales privées, 19 banques commerciales publiques, 196 "*Regional Rural Banks*" (RRB) sans compter les banques coopératives et les banques de développement ou les banques étrangères. La politique bancaire a été orientée vers la poursuite de plusieurs objectifs dont l'octroi de crédits à des conditions avantageuses aux secteurs prioritaires et aux groupes défavorisés. Plusieurs modes d'intervention ont ainsi été privilégiés : nationalisation des plus grandes banques commerciales en 1969 et 1980, encadrement du crédit, mise en place de programmes de crédit subventionnés, création de Banques Rurales Régionales (*Regional Rural Banks*) en 1975, de la Banque Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural (NABARD) en 1982, etc.

Malgré sa densité, le réseau bancaire indien n'est ni adéquat ni efficace et souffre de multiples imperfections dont la principale est l'existence de forts taux de paiements arriérés qui révèle le caractère non adapté du système et pose la question de la confiance dans ces institutions. En outre, la diffusion du système bancaire a été inégale selon les régions et les catégories sociales. Plusieurs problèmes ont restreint l'accès des pauvres au crédit comme ceux internes au système bancaire comme des politiques et des procédures de prêts complexes et non imaginatives, l'interférence des politiques, l'emplacement lointain, le fossé culturel entre les officiels et les emprunteurs et le peu d'heures d'ouverture, etc. De plus, même si certains pauvres ont obtenu des crédits des institutions financières formelles, ils les considèrent souvent comme non adaptés à leurs besoins. Ces problèmes du système bancaire indien ont entraîné plusieurs conséquences ou appelé diverses réponses.

*Premièrement*, les agences de crédit informelles ont réémergées comblant les lacunes du système bancaire formel. Il s'agit notamment du groupe des *Non Banking Financial Companies* et des prêteurs sur gage qui sont très présents et populaires auprès de la population indienne malgré la volonté de l'État indien de les éliminer. La principale raison évoquée pour expliquer la persistance de la finance informelle est la qualité des services offerts : rapidité des transactions, proximité spatiale et culturelle, simplicité des procédures, etc.

*Deuxièmement*, les banques indiennes ont fait pression sur le Gouvernement indien pour que le système financier soit réformé dans une optique plus libérale ce qui a conduit à l'adoption de plusieurs mesures correctrices : ouverture du secteur à la concurrence, assouplissement des réglementations en matière de crédit et de taux, création de nouvelles banques locales en 1996, etc. Ces réformes s'inscrivent dans un mouvement général de libéralisation de l'économie indienne à partir de 1991 : assouplissement des réglementations de création d'entreprises, d'investissements étrangers, privatisations, baisse des mesures protectionnistes, etc.

---

<sup>1</sup> La constitution indienne a été adoptée le 26 janvier 1950.

<sup>2</sup> Site du gouvernement de l'État du Tamil Nadu <http://www.tn.gov.in/> : dans cet État, ce chiffre est d'environ 13000 habitants par agence bancaire.

Troisièmement, des programmes visant à instaurer des relations ou des liens bancaires entre les institutions financières formelles et les *Self-Help Groups* c'est à dire de petits groupes d'épargnants et d'emprunteurs ont été introduits. La NABARD a lancé son projet pilote en 1992 bientôt rejoint par d'autres institutions financières fédérales<sup>1</sup>.

Le mouvement de libéralisation s'est donc accompagné de l'émergence de nouvelles formes de financement du développement qui ont pris le relais des anciens programmes de crédits subventionnés. La microfinance ou l'offre de services financiers de proximité aux populations exclues du système bancaire apparaît alors comme l'une des innovations les plus fortes en matière de développement local. La scène de la microfinance indienne est dominée par les SHGs et leurs liens avec les banques : de ce fait, la microfinance est institutionnalisée, elle constitue un instrument de réduction de la pauvreté par un accès aux fonds du système bancaire formel dans une voie financièrement viable pour les banques.

## **1.2 La NABARD et son projet pilote de *Self-Help Groups* - *Bank Linkage*<sup>2</sup>.**

Plusieurs modèles de microfinance ont été adoptés par les institutions financières indiennes dont l'expérience de *SHGs-Bank Linkage* menée par la NABARD depuis 1992. Ce programme tente de promouvoir la "relation bancaire" (*relationship banking*) avec une intermédiation sociale des ONGs. Le projet pilote lancé en 1992 visait la liaison de 500 SHGs (de 16 membres en moyenne) avec des institutions bancaires. Le projet doit permettre l'instauration de relations entre les SHGs et les institutions bancaires avantageuses pour les deux parties : externalisation d'une partie du travail lié aux opérations de crédit (identification des besoins de crédit, suivi des remboursements etc.) pour les institutions bancaires et accès à des fonds plus importants que ceux générés par la seule épargne pour les SHGs. L'un des grands principes du projet est le fait qu'aucun crédit bancaire ne doit être octroyé sans épargne préalable et sans que le groupe ne fonctionne depuis au moins six mois c'est-à-dire épargne et accorde des crédits de manière interne. Les prêts bancaires refinancés par la NABARD sont destinés aux SHGs qui (re)prêtent aux membres (le montant des prêts internes tout comme les taux d'intérêt appliqués sont laissés aux choix des membres du groupe), la caution solidaire étant utilisée comme substitut de garantie.

En 2000-2001, 148 000 SHGs ont été reliés à une institution financière soit 264 000 SHGs depuis 1992 (environ 1,9 millions de familles). L'objectif est de couvrir en 2008 un tiers de la population pauvre rurale. Actuellement, 61% des SHGs sont reliés à 40 banques commerciales publiques et privées, 35% à 165 RRBs et 4% à 61 banques coopératives. Selon une étude de la NABARD, trois critères motivent la création du groupe : l'homogénéité en termes de niveau de vie, la proximité géographique et le type d'activités. 85% des groupes sont exclusivement féminins et 67% des membres appartiennent aux castes et tribus "répertoriées" (*scheduled tribes and castes*<sup>3</sup>). L'épargne moyenne par groupe est de 15 143 roupies en 1998-99 pour une taille moyenne des crédits de 39 384 dont 68% sont utilisés à des fins productives.

---

<sup>1</sup> Beaucoup d'ONGs, face à la rigidité du système bancaire et son inefficacité à satisfaire les besoins de la population, ont également été stimulées pour engager des opérations d'épargne et de crédit.

<sup>2</sup> <http://www.nabard.org>

<sup>3</sup> Ce terme politiquement correct a remplacé celui de "castes arriérées" ou d'intouchables. Au niveau national, les SCs et STs représentent respectivement 16,48% et 8,08% de la population en 1991 : <http://www.censusindia.net>

Le projet de la NABARD de “*SHGs-Bank Linkage*” répond à un souci à la fois de gestion des risques financiers et de gestion de la croissance des pratiques de microfinance (reproduction de systèmes de financement de proximité à large échelle sans compromettre l'accès de la population exclue au système financier). Pour lier ces deux objectifs, deux solutions : associer solidarité et pérennité par l'autogestion ou les dissocier par à un partenariat entre un organisme de proximité, le plus souvent une ONG, et une institution financière comme dans l'exemple du projet initié par la NABARD.

### 1.3 Typologie des modèles de microfinance indienne.

Six différents “modèles” peuvent être identifiés bien que le paysage de la microfinance soit varié et ne se laisse pas facilement enfermer dans des catégories. Cette classification est basée sur la question de l'intermédiation financière et / ou sociale entre la banque et la population, fonctions ou compétences qui peuvent être assumées par la banque elle-même ou une ONG.

	Prêt bancaire “classique”	Programme NABARD				
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Fonction d'intermédiation Financière (octroi de prêts et collecte de l'épargne) assumée par :	Banque	Banque	Banque	Banque et ONG	Institution financière centrale et ONG	ONG
Fonction d'intermédiation sociale c'est-à-dire soutien, suivi et supervision des groupes assumée par :	(Banque)	Banque	ONG	ONG	ONG	ONG
Prêts collectifs (Self-Help Groups) ou individuels	Emprunteurs individuels	SHGs	SHGs	SHGs	SHGs	SHGs ou emprunteurs individuels

Le **premier modèle** représentant une relation bancaire traditionnelle, il sert entre autres de référent pour pouvoir positionner les autres pratiques financières par rapport à la norme “occidentale”. En outre, il concerne également la SEWA Bank d'AHMEDABAD, une institution de microfinance qui est qualifiée de *mainstream CBF* par la Banque Mondiale<sup>1</sup> dans la mesure où elle a obtenu le statut de banque coopérative privée.

Cependant, la SEWA Bank utilise le **modèle 1** uniquement en zones urbaines : ses activités financières rurales sont organisées selon le **modèle 2**. Ce dernier représente 17% des programmes de liaison des banques aux SHGs initiés par la NABARD et 21% du montant de prêts octroyés. Ce **modèle 2** est par exemple adopté par une banque commerciale publique, *l'Oriental Bank Commerce*, et par une Banque Rurale Régionale, la *Cauvery Grameen Bank*.

<sup>1</sup> La Banque Mondiale propose une classification des différentes ONGs en quatre modèles organisationnels : *Banker's model* = réplique de la *Grameen Bank* en zones rurales : prêts collectifs destinés aux femmes vivant sous le seuil de pauvreté. *Traditional NGO model* = des ONGs jouent entre autres le rôle d'intermédiaires financiers en fournissant des prêts de petits montants aux populations pauvres par un accès à des fonds de la part des institutions financières formelles. *Evolving CBF (Community-Based Financial Institution)* = organisations gérées par la population qui jouent uniquement le rôle d'intermédiaires financiers la priorité est donnée au renforcement des capacités des membres. *Mainstream CBF* = organisations gérées par la population dont l'objectif est la satisfaction des besoins financiers de la population cible par des services financiers (épargne, crédit, assurance) et qui ont atteint le statut juridique d'institution bancaire.

Dans le cadre du projet de la NABARD, elles ont ainsi adopté un fonctionnement proche du *banker's model* de la Banque Mondiale.

Le **modèle 3** met en jeu un acteur collectif, le *Self-Help Group* et une ONG. Dans le cadre du projet de la NABARD, ce type de liaison représente 56% des SHGs et 59% du montant des prêts. C'est le cas du partenariat engagé entre la SEWA de LUCKNOW et de la banque commerciale publique *Bank Of Baroda* de VADADORA. Ce **modèle 3** correspond également à la stratégie adoptée par la *Tamil Nadu Corporation for Development of Women Ltd* ou *DeW* qui est une institution publique dont l'objectif est l'*empowerment* économique et social des femmes par le biais de SHGs formés avec le soutien actif d'ONGs. A terme, une fois que les SHGs ont atteint une certaine maturité (les groupes sont soumis à une évaluation de la part de *DeW*), ils sont reliés aux banques sans autre intermédiaire : il s'agit alors du **modèle 2**.

Le **modèle 4** concerne des institutions bancaires qui dans le cadre du projet de la NABARD ont extériorisé la gestion de leurs relations aux SHGs à une ONG qui se charge de former et de superviser ces groupes mais agit aussi comme un intermédiaire financier : la banque lui prête des fonds qu'elle prête aux SHGs qui prêtent à leurs membres. Une Banque Rurale Régionale, la *South Malbar Gramin Bank* a par exemple choisi de suivre deux modèles, le 3 et le 4.

Les modèles 5 et 6 sont distingués des autres dans la mesure où ils n'appartiennent pas au projet de la NABARD et pourtant utilisent les SHGs. D'ailleurs le **modèle 5** est proche dans sa conception du modèle 4 puisqu'il existe une intermédiation financière d'une ONG. Il correspond aux pratiques financières de deux fédérations de SHGs féminins, *Sri Padmavathy Mahila Sangam* et *Mahila Milan* qui sont qualifiés par la Banque Mondiale d'*evolving CBF* et du réseau coopératif indien pour les femmes, société financière créée par le syndicat *Working Women's Forum*. Mais ces institutions de microfinance pratiquent également le **modèle 6** qui le modèle exclusif de *Baroda Citizen Council* ou BCC qui selon la Banque Mondiale correspond au modèle traditionnel d'ONG.

#### **1.4 Gestion des coûts et gestion de la croissance.**

Vouloir améliorer l'accès des populations pauvres au système bancaire formel c'est-à-dire vouloir leur offrir la possibilité de bénéficier de services financiers comme l'épargne et le crédit de manière institutionnelle pose inévitablement la question des coûts générés par les transactions financières et notamment par le cautionnement des prêts. En effet, la mise à la marge du système financier des populations pauvres est expliquée par le fait qu'elles ne peuvent fournir les garanties exigées pour l'obtention d'un prêt et que les petits prêts sont considérés comme non rentables par les établissements financiers car impliquant des coûts de transaction beaucoup trop élevés comparés aux faibles perspectives de profit et aux fortes probabilités de non-recouvrement des prêts. Le mécanisme de prêt collectif associé à celui de caution solidaire permet de réduire les coûts des transactions financières tout comme d'autres techniques comme le prêt progressif, les substituts de caution, un calendrier de remboursement régulier. Cependant, il est difficile, voire impossible, de concevoir un modèle unique de financement de proximité dans la mesure où les pratiques des institutions de microfinance sont adaptées au contexte local dans lequel elles s'insèrent ce qui pose le problème de la répliquabilité des pratiques et de la viabilité de ces organismes.

Il est estimé que seul 1% des programmes d'épargne et de crédit mis en œuvre par des ONGs sont aujourd'hui financièrement viable et que seulement 5% d'entre eux peuvent le

devenir<sup>1</sup>. Dès lors, dans la mesure où les subventions des donateurs ne sont pas intarissables, voire sont volatiles, il est nécessaire de poser la question de la viabilité de ce type d'interventions. La construction de partenariats entre les SHGs et les institutions bancaires peut constituer une voie vers la pérennité de la microfinance indienne. En effet, ce type de collaboration déjà développé sur une large échelle permet de réduire les coûts des transactions financières à la fois pour le prêteur et l'emprunteur. Selon la NABARD, cette économie de coûts s'élève à 40% pour l'institution bancaire et à 85% pour l'emprunteur<sup>2</sup>. Ces partenariats ont donc des avantages financiers qui permettent d'envisager une reproduction de ces pratiques à large échelle dans une voie financièrement viable surtout que les politiques indiennes se prononcent en faveur de leur croissance. La microfinance indienne tend à être pérennisée du fait de son institutionnalisation.

## **Section II. Socioéconomie de la microfinance indienne : des pratiques d'économie solidaire.**

On ne peut expliquer le développement et le succès de la microfinance uniquement comme une réponse aux inefficiences du système bancaire formel et au désengagement de l'État de la vie économique ni uniquement par les avantages financiers de réduction du risque par le prêt collectif. L'angle d'analyse financier est restrictif dans la mesure où la microfinance se pratique dans un cadre social et culturel, c'est-à-dire que les transactions financières sont immergées dans un contexte. Or, ce qui fait la spécificité de l'étude de la microfinance indienne est justement le type de sociétés dans lesquelles elle s'insère. Adopter une perspective socioéconomique permet d'envisager les dimensions sociales et culturelles des relations financières dont l'influence philosophique gandhienne sur la société civile indienne. Enfin, les façons de penser la microfinance qui sont liées aux "idéologies" pro-Marché ou pro-État ne permettent pas d'appréhender toutes les facettes du phénomène : nous les envisagerons alors comme des pratiques d'économie solidaire.

### **2.1 Encastrement social et culturel des pratiques financières.**

Les bons résultats financiers enregistrés par les institutions de microfinance sont indissociables de la construction d'une relation de confiance entre ces organismes et la population, qui repose sur les réseaux de solidarité existants ; or cela suppose une imbrication des relations économiques dans le social et le culturel. Les pratiques financières ne peuvent être isolées des relations sociales dans lesquelles elles s'insèrent comme un objet d'étude autonome. Le contenu du concept d'encastrement (*embeddedness*) né du travail de Karl POLANYI a évolué

---

<sup>1</sup> Jonathan MORDUCH, (1999), « The microfinance promise », Journal of Economic Literature, volume XXXVII, N°4, décembre, p.1569-1614.

<sup>2</sup> Dans une étude de la NABARD sur l'exemple du partenariat entre la banque commerciale publique BOB et la SEWA de LUCKNOW, il a été mesuré l'impact en termes de réduction des coûts quand l'ONG agit comme un intermédiaire financier ou comme un intermédiaire social. Il en ressort que du côté de la banque, les bénéfices associés à un prêt de 100 roupies sont de 4,03 roupies dans le premier modèle et de 7,20 roupies dans le deuxième contre moins 3,6 roupies pour un prêt traditionnel. Pour l'emprunteur, un prêt bancaire classique génère un coût de transaction de 16,8% du montant du prêt contre 1% lorsque l'ONG est intermédiaire financier et de 0,1% quand elle est un intermédiaire social.

avec les auteurs qui l'utilisent<sup>1</sup>. Ces derniers ont en commun le refus de la conception économique traditionnelle qui considère le marché comme le seul principe coordinateur des actions économiques et l'intérêt utilitariste comme seul principe explicatif des comportements économiques. Ainsi, si les relations sociales comme les réseaux familiaux, professionnels ou amicaux, les valeurs culturelles collectives, les conflits de pouvoir, l'État n'étaient pas présents, les relations marchandes n'auraient pas lieu. Il existe donc un contexte social, un ensemble de relations sociales dans lesquelles le marché (et donc les pratiques financières) est encastré.

- **Finance pré-bancaire ou solidaire.**

L'un des risques inhérents à toute relation de crédit est lié à l'incertitude quant au comportement de l'emprunteur. Pour le réduire, le principe de caution solidaire lié aux prêts collectifs est un mécanisme d'incitation explicite mais qui ne peut être utilisé de manière autonome au sens où la pression sociale qui incite au remboursement est active parce qu'une relation de confiance se construit entre les différents partenaires. L'instrumentalisation du principe de caution solidaire, du fait des contraintes de viabilité des institutions de microfinance, revient à nier les rapports sociaux locaux et à imposer un modèle "prêt à porter" de financement du développement local. Le programme risque alors au mieux d'échouer car le groupe est construit de manière artificielle et la pression sociale ne joue pas son rôle et au pire de casser les réseaux de solidarité existants et créer de nouveaux exclus.

La microfinance n'est pourtant pas que du crédit : elle est porteuse de valeurs de changement social et de démocratie. On peut dès lors distinguer la *microfinance pré-bancaire* de la *finance solidaire*. La première forme considère que son rôle est celui d'un prestataire de services financiers aux personnes "non bancables" : elle est alors jugée en fonction de critères de rentabilité et de productivité pour pouvoir obtenir un refinancement. La seconde forme considère que la finance est un moyen au service du développement humain : elle est évaluée en fonction de sa capacité à atteindre les populations exclues et défavorisées et à offrir les services adéquats. L'évolution des institutions de microfinance vers des organisations pérennes pose nécessairement la question du passage d'une logique à l'autre. L'articulation entre *Self-Help Groups* et institutions financières formelles par l'intermédiation sociale d'ONGs semble être une voie de sortie vers la viabilité et la conservation des liens sociaux à l'œuvre dans les groupes. Instaurer le dialogue, le suivi de la satisfaction des services fournis et tenir les engagements financiers promis semblent être des moyens favorables à l'instauration de la confiance entre la population et l'institution et donc à la pérennité de leurs relations.

- **La dette dans la pensée indienne.**

Un des intérêts à analyser la microfinance indienne est le fait que ce pays est constitué de sociétés plurielles qui sont organisées autour du système des castes ce qui implique nécessairement des relations particulières à la monnaie. La dette comme relation financière est donc culturellement située. Afin de saisir la représentation et le vécu actuel de la monnaie, on peut faire une approche sémantique c'est à dire s'intéresser aux termes utilisés c'est à dire les façons de "dire et de penser l'argent". Charles MALAMOUD<sup>2</sup> a conduit une analyse des conceptions de la "dette" et du "devoir" dans la pensée brahmanique à travers le vocabulaire

---

<sup>1</sup> On distingue "l'encastrement historique des relations marchandes" associé à Karl POLANYI, "l'encastrement structural des relations marchandes", c'est-à-dire dans les réseaux sociaux, attribué à GRANOVETTER, "l'encastrement culturel" de Viviana ZELIZER et "l'encastrement politique" des relations marchandes de Jean-Louis LAVILLE qui tient compte des différents modes d'allocation existants dans une société (marchand- non marchand et non monétaire).

<sup>2</sup> Charles MALAMOUD (éd.), (1988), *Lien de vie, nœud mortel : les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 205p.

sanscrit qui révèle que la parenté sémantique entre “dette matérielle” et “devoir moral” des langues européennes n’est pas universelle. En sanscrit, la dette est perçue comme un manque (payer sa dette revient à combler le vide porté en soi) et comme une entrave dont on cherche à se libérer. Autour de cette idée de dette-défaut et dette-fardeau, s’organisent les représentations des relations créanciers-débiteurs qui n’ont pas de parenté avec l’idée de faute morale. Par exemple, la production d’intérêt par le temps est une pratique normale, non prohibée comme en Occident, mais codifiée notamment par les Lois de Manu<sup>1</sup>. En outre, le sanscrit révèle l’idée d’une dette originaire qui structure la vie de l’homme et rend compte de ses grands devoirs. Ainsi les dettes de l’homme sont là d’emblée et l’on ne sait ce qui crée cet état d’endettement, d’ailleurs cette absence d’événement distingue cette dette initiale d’une sorte de péché originel<sup>2</sup>.

- **Hierarchies en valeurs versus démocratie.**

Un autre aspect de l’encastrement culturel mérite d’être abordé, il s’agit des tensions entre hiérarchies locales et le modèle démocratique décentralisé de microfinance. En effet, la relation contractuelle de marché véhiculée par les institutions de microfinance présuppose implicitement une égalité des individus. Or les sociétés dans lesquelles s’implantent les systèmes de financement décentralisés ne sont pas démocratiques et égalitaires au sens de l’idéologie occidentale. Le ciblage par les ONGs des populations les plus pauvres ou des femmes répond à ce désir d’établir l’égalité entre les personnes. Mais seule une étude approfondie des pratiques permet de savoir si ces groupes sont réellement mixtes et intercastes ou s’ils reproduisent les hiérarchies locales. Ces questions rejoignent les considérations de Louis DUMONT quant au principe social fondamental de la société indienne, à savoir la hiérarchie qui s’oppose l’égalitarisme moral et politique auquel l’*idéologie moderne* est attachée. Ce premier contraste, hiérarchie versus égalité, en appelle un autre entre holisme et individualisme. La société holiste dans laquelle les besoins de la personne humaine sont subordonnés au tout social a été la règle, la société moderne individualiste qui valorise l’individu libre et égal est l’exception historique. Pour Louis DUMONT, il faut rendre compte du type moderne de société par rapport au type traditionnel autrement dit « *retourner le miroir - dans ce cas le miroir indien - sur nous-mêmes* »<sup>3</sup>. Ceci nous permet de relativiser la prétendue “universalité” de l’égalité entre les hommes et de la supériorité des valeurs démocratiques. Non pas que nous pensions que la hiérarchie est préférable à l’égalité mais que nous devons nécessairement tenir compte du fait que la microfinance véhicule les valeurs occidentales qui peuvent entrer en contradiction avec les hiérarchies en valeurs de la société de castes indienne.

## 2.2 La philosophie de l’empowerment.

Pour saisir l’idéologie qui anime les institutions de microfinance c’est-à-dire comprendre les valeurs défendues par ces organisations considérées comme appartenant à la société civile, il faut s’intéresser au discours qu’elles tiennent, l’objectif ultime étant de savoir quels liens la société civile entretient avec l’État par le biais de la microfinance, indépendance, subordination, subsidiarité ou partenariat. Pour ce faire, il est essentiel de mettre en évidence leurs sources

---

<sup>1</sup> Sont évoqués cinq moyens dont disposent les créanciers pour recouvrer leurs biens : la loi morale, la procédure légale, la ruse, la coutume et la force.

<sup>2</sup> « Le sanscrit, qui ne possède pas de verbe autonome pour “devoir” est la langue d’une pensée qui s’est ingéninée à élaborer l’idée d’une dette non précédée d’un emprunt et d’un devoir qui n’a d’autre motif que sa propre notion », Charles MALAMOUD, (1988), p.202.

<sup>3</sup> Louis DUMONT, (1977), p. 23.

d'inspiration ce qui sous-entend de comprendre d'une part le rôle du religieux en politique et la manière dont GANDHI conçoit la démocratie et le rôle de l'État.

### ***2.2.1 La morale politique gandhienne.***

Pour comprendre la tradition idéologique de la politique indienne, il faut identifier les valeurs se rapportant a priori au domaine du politico-économique. L'*artha* défini à la fois comme un état de prospérité matérielle et une action conforme à l'intérêt est la valeur la plus "économique". Cependant, la valeur maîtresse de la conception traditionnelle hindoue, le *dharma*, qui n'est ni la morale, ni le bien, ni le droit, ni la justice, ni la loi mais l'ordre sociocosmique englobe tout y compris l'*artha*. Dès lors, le rôle du détenteur du pouvoir, le couple interdépendant roi/prête, est de maintenir le *dharma* c'est-à-dire permettre à chacun d'accomplir sa vocation en fonction de la place qu'il occupe dans l'ensemble du système des *varna*, c'est-à-dire des castes. L'*Arthashastra* qui est un traité de l'art de gouverner permet de définir les fonctions de l'État qui encadre et encourage l'activité qui s'exerce principalement dans les villages ; son pouvoir restant subordonné au système de valeurs dans lequel il s'inscrit. Les textes hindous portent également une attention particulière au personnage du roi renonçant qui permet de comprendre le rôle joué par GANDHI dans la société indienne en tant qu'utilisateur du langage sacré en politique et en tant que plus grand renonçant de l'Inde contemporaine. Les valeurs qu'il retient pour mener son action sont un mélange des principes occidentaux comme la liberté ou le respect des lois et la valeur de l'individu et de principes traditionnels dont principalement le *satyagraha* qui est la recherche de la vérité par des moyens non violents c'est-à-dire par la résistance active. GANDHI considère l'État moderne centralisé et bureaucratisé comme l'expression de la violence organisée et s'oppose donc aux partisans de la planification socialiste. Il est également très méfiant quant au système de démocratie parlementaire dans la mesure où la division entre majorité et minorité est contraire à sa philosophie politique : il faut convaincre et non vaincre afin d'obtenir un consensus. En outre, le pouvoir politique ne constitue pas pour lui une fin en soi mais un moyen de parvenir à améliorer les conditions de vie des indiens. Ainsi, son action politique est un outil au service des programmes de réformes sociales qu'il défend (lutte contre le chômage, l'intouchabilité, le mariage des enfants, l'alcoolisme...). Cette valorisation du travail social va de pair avec un idéal de décentralisation du pouvoir au niveau du village dans le cadre d'une démocratie directe c'est-à-dire la "république villageoise". La base économique et politique d'une société non-violente devait donc être selon lui le retour de l'autonomie et de l'autosuffisance du village. Pourtant, à l'indépendance, l'Inde adopte un autre système de valeurs beaucoup plus issu de l'héritage britannique, à savoir l'adoption d'un modèle étatique et parlementariste. Les valeurs gandhiennes se retrouvent aujourd'hui dans le discours et les orientations choisies par les institutions indiennes de microfinance.

### ***2.2.2 Décentralisation et subsidiarité de l'action publique.***

Confrontons brièvement les idéaux gandhiens à l'état actuel du processus de décentralisation des pouvoirs dans la mesure où l'action menée par les institutions de microfinance constitue une réponse aux échecs du centralisme étatique indien par une décentralisation des politiques de financement du développement. La constitution indienne est centralisatrice et ne fait par exemple que recommander la création d'institutions politiques locales. Des réformes sont

engagées en 1959 avec le “*Panchayat Raj*” qui est une loi instituant un système de représentation politique à trois niveaux (village, block et district) dans les zones rurales. Leurs pouvoirs restent limités : leur principale fonction étant de mettre en œuvre les programmes de développement décidés au niveau central. La tendance à la décentralisation a été freinée jusqu’en 1992, année de l’adoption de deux amendements constitutionnels reconnaissant l’existence officielle des collectivités locales rurales et urbaines<sup>1</sup>. Le processus de délégation des pouvoirs est pourtant loin d’être achevé : les collectivités locales disposent de peu de prérogatives et de ressources financières et le pouvoir central interfère dans la gestion des affaires régionales. Or, les institutions de microfinance qui sont des organismes de proximité ont besoin de pouvoir s’adresser à des responsables politiques locaux pour pouvoir construire un partenariat efficace.

De manière complémentaire au processus de décentralisation, l’action des institutions de microfinance peut être envisagée comme une action subsidiaire aux interventions étatiques. L’origine du principe de subsidiarité<sup>2</sup> est liée au fait que le pouvoir ne doit pas s’exercer au-delà du champ dans lequel il est nécessaire c’est-à-dire utile. Deux principes parents de nature opposée peuvent être identifiés. Ils traduisent une double méfiance vis-à-vis de l’État jacobin (État omnipotent) et vis-à-vis du marché régulateur de la vie sociale (État minimal) et affirment le droit aux initiatives privées dans un cadre régulateur. Ainsi, quand les initiatives privées ne suffisent pas à l’accomplissement d’une tâche, l’État doit intervenir pour la remplir. Mais, si l’État est chargé de certaines missions qui pourraient être mieux remplies par des acteurs locaux privés, l’État doit leur en déléguer la responsabilité. Le principe de subsidiarité introduit un souci d’efficacité et de démocratie par la proximité tout comme le processus de décentralisation. Subsidiarité, en tant que principe normatif, fait écho à suppléance au sens d’ajouter ou compléter et non remplacer. Ce principe permet de poser la question de l’échelle et des modalités des interventions étatiques : l’État doit-il seulement fixer les critères d’obtention de subventions et contrôler l’utilisation de l’argent public ou doit-il fixer les objectifs à atteindre c’est à dire des priorités et exercer une tutelle des activités financées ? Ces deux concepts, décentralisation et subsidiarité, permettent donc de comprendre quelle place donner à la société civile par rapport à l’État, et plus particulièrement aux institutions de microfinance en tant que système de financement décentralisé qui tendent à mener une action publique de manière subsidiaire c’est à dire à assurer des missions de “services publics” de manière supplétive ou complémentaire à l’État.

### ***2.2.3 Le discours des institutions de microfinance.***

Bien que la morale socialiste nehruiste l’ait emporté sur la morale gandhienne, cette dernière n’a pas disparu comme en témoigne, le discours des ONGs pratiquant la microfinance<sup>3</sup>. Ces dernières se perçoivent comme devant accomplir un rôle d’accompagnement et d’encadrement

---

<sup>1</sup> L’Inde dispose aujourd’hui au sein de ces 25 États et 7 territoires de l’Union de 3586 organismes locaux urbains et de 234 078 organismes locaux ruraux. <http://goirectory.nic.in>

<sup>2</sup> Ce principe est un élément central de la doctrine sociale de l’Église catholique dont la réelle première conceptualisation du principe est attribuée à Johannes ALTHUSIUS.

<sup>3</sup> Nous nous référons ici au discours des institutions de microfinance : Baroda Citizen Council (BCC), Working Women’s Forum (WWF), Mahila Milan, Self-Employed Women Association (SEWA), Sri Padmavathy Mahila Sangam (SPMS) et Tamil Nadu Corporation for Development of Women Ltd (DeW).

des initiatives populaires en fournissant une assistance technique et institutionnelle et en incitant à la mobilisation et à la prise en charge.<sup>1</sup>

Les termes les plus récurrents du discours des institutions de microfinance utilisés pour décrire leurs actions et leur philosophie sont la recherche de “*l’empowerment*” (accès à plus de pouvoir) des populations par le renforcement des capacités (“*capacity-building*”) et par le “*self-help*” (prise en charge, auto-assistance) dans une optique de “*self-reliance*” (autonomie). Prenons l’exemple de la SEWA<sup>2</sup>, ou *Self-Employed Women Association*, qui est une organisation dont la population cible est les travailleuses indépendantes du secteur informel, “invisibles” c’est à dire sans statut mais “femme de” ou “sœur de” et dont le travail et le revenu sont bien souvent ignorés par les statistiques. Elles sont donc “sans pouvoir” (*disempowered*) économique, social et politique. La SEWA se réfère explicitement au message gandhien pour définir “*l’empowerment*”, en reprenant à son compte le principe selon lequel chaque être humain doit avoir la possibilité d’être autonome (*self-reliant*). Plus particulièrement, l’objectif est de renforcer l’estime de soi de chaque femme. La SEWA coopère avec les structures politique locales et nationales qui mènent une action pour réduire la pauvreté mais à condition qu’elle s’appuie sur la participation et l’autonomie des femmes. La stratégie politique à long terme de l’organisation ne peut être considérée comme une démarche “projet” mais entre “partenaires” s’engageant dans un processus de changement des structures existantes.

Quel est le contenu du concept d’*empowerment* comme outil en matière de développement local ? Il s’agit d’une idéologie qui considère que les personnes “*disempowered*” peuvent de manière individuelle ou collective développer les capacités nécessaires pour transformer leur mode de vie. Les institutions qui se disent relever de cette approche n’adhèrent pas à une philosophie de type charitable et bienfaisant mais à une idéologie solidaire fondée sur la réciprocité : il ne s’agit pas d’agir pour mais avec. Le but est donc d’aboutir à l’*empowerment* d’une collectivité par un processus vécu à la fois par le groupe et les individus qui prend quatre dimensions : la participation (du bénéfice passif d’une action au contrôle sur les ressources collectives), la communication (l’estime de soi, la reconnaissance de son identité et de ses compétences sont nécessaires pour la reconnaissance de sa compétence par les autres), la conscience critique (prise de conscience du fait que seule une action collective peut enrayer le processus d’exclusion de certaines personnes du seul fait de leur appartenance à un groupe) et l’acquisition progressive de compétences ou “*capacity-building*” (idée de personnes qui comptent sur elles-mêmes pour résoudre leurs problèmes).

Ainsi, les termes utilisés révèlent une proximité idéologique entre ces institutions et le répertoire gandhien du politique. La philosophie de “*l’empowerment*” associée à l’objectif d’autonomie qui revendique pour chaque individu la possibilité d’être, de s’affirmer, et d’être reconnu par une démarche d’auto-assistance en est directement issue.

### **2.3 Les partenariats entre institutions de microfinance et État.**

Un partenariat entre la société civile, représentée par les institutions de microfinance, et l’État peut se révéler un moyen constructif de favoriser le développement et l’intégration des

---

<sup>1</sup> Cette conception se concrétise dans la structure organisationnelle de ces institutions puisque la majeure partie des responsabilités est assumée par les membres eux-mêmes WWF tout comme SPMS se disent d’ailleurs être des organisations de femmes créées par des femmes pour des femmes.

<sup>2</sup> Notons que SEWA signifie en hindi “servir” : SEWA est donc une organisation qui souhaite servir, soutenir les femmes.

populations exclues dans une optique d'économie solidaire. L'État n'est plus nécessairement "faiseur" de développement mais "fait faire" c'est à dire accompagne et encadre les initiatives populaires qui exercent une forme d'action publique.

### ***2.3.1 Les idéologies de la microfinance.***

Par nature, la microfinance comme instrument du développement local n'est ni pro ni anti marché, tout dépend du regard qu'on porte sur elle. Concevoir la microfinance sous l'angle technique c'est-à-dire comme un moyen d'augmenter les revenus des populations pauvres, participe au projet plus global de stimuler le marché. Il s'agit d'une approche unidimensionnelle du développement qui assimile accès au crédit et solution à la pauvreté. Or, la microfinance peut aussi être pensée comme un moyen au service de "*l'empowerment*", l'épargne est alors un instrument qui permet le développement du sentiment d'autosuffisance. Vouloir intégrer les populations exclues au système bancaire formel relève il d'une volonté quasiment "politique" ou d'une simple extension d'une logique "commerciale" ?

Dans de nombreux pays en voie de développement, les années 70 ont été marquées par une remise en question de la logique de développement "étatisée" (politiques dites "*top-down*") et émergent alors les termes de développement "*bottom-up*" qui consistent à promouvoir les initiatives privées comme source du développement. Ces dernières sont alors interprétées soit comme une expression du libre jeu des acteurs c'est-à-dire du marché ou comme l'expression d'un esprit communautaire. Or, penser le développement des populations pauvres de manière autonome dans une sphère détachée du reste de l'économie est réducteur. Les ONGs disposent effectivement d'une capacité à mobiliser les populations à l'échelle locale mais seul l'État peut créer l'environnement politique nécessaire à la viabilité des projets solidaires et fournir les moyens techniques et financiers nécessaires à la croissance des initiatives, tout comme les institutions financières formelles qui peuvent apporter des fonds. L'appréhension de la microfinance par la théorie économique pose le problème de la catégorisation des objets dits économiques dans la mesure on pense traditionnellement la microfinance par rapport à l'opposition État / Marché. Or, les distinctions gratuit / payant ou intérêt / don tout comme l'opposition marchand / non marchand ne sont pas appropriées pour penser cette forme de finance qui appartient plutôt au champ de l'économie solidaire.

Il faut se pencher sur une autre dimension idéologique de la microfinance, à savoir quels types de "sentiments" animent les promoteurs de cette finance décentralisée. Sont-ils guidés par un esprit charitable ou solidaire ? La compassion<sup>1</sup>, tout comme la charité<sup>2</sup>, sont une réponse dans l'immédiat, un ultime secours. La solidarité renvoie à l'idée de "dépendance mutuelle" entre les hommes autrement dit à une relation d'échange, un rapport de dette. Être solidaire, c'est être lié à l'autre, en tant qu'individu ou groupe, par une responsabilité ou un intérêt commun. Il s'agit donc d'une relation de long terme, comme un rapport de don / contre don au contraire des deux autres qui prennent fin une fois le don effectué dans un rapport de subordination. La solidarité renvoie à l'idée d'association, de coopération, d'interdépendance, de mutualité, de réciprocité et est liée à l'idée de partenariat.

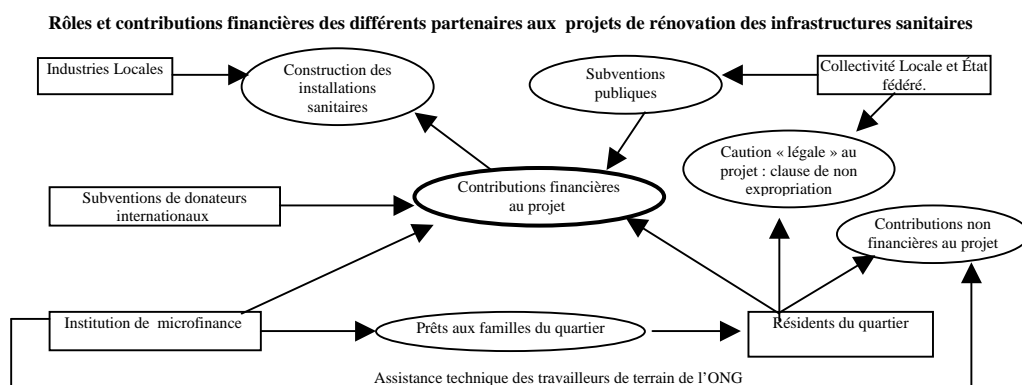
---

<sup>1</sup> La compassion signifie étymologiquement capacité de souffrir avec autrui et donc suggère un partage.

<sup>2</sup> La charité est l'une des figures possibles de l'amour qui est associée à la religion chrétienne.

### 2.3.2 Le financement de l'habitat et des infrastructures urbains dans les "slums" indiens.

Des partenariats se sont noués entre institutions de microfinance, donateurs internationaux, collectivités locales urbaines et population des *slums* afin de rénover l'habitat et de construire des infrastructures sanitaires. Ces projets caractérisés par un fort ancrage territorial cherchent à répondre à un besoin collectif par une action collective. Ces pratiques appartiennent au champ de l'économie solidaire dans la mesure où elles ont un contenu économique tout en permettant d'activer de nouveaux rapports de solidarité et de renforcer la cohésion sociale du quartier. Un ensemble d'éléments concomitants permet d'expliquer le développement de ces projets en milieu urbain depuis les années 90 : le cadre politique qui favorise la relance du processus de décentralisation du pouvoir, le développement des institutions de microfinance qui ont inclus dans leurs activités une nouvelle catégorie de prêts à l'habitat et la demande spécifique de la population des bidonvilles indiens<sup>1</sup>. L'intérêt porté à ce type de prêts est justifié par la corrélation positive entre progrès des infrastructures sanitaires et indicateurs de santé et par le fait qu'une grande partie des habitants des *slums* travaillent à domicile et donc utilisent leur domicile comme un actif productif. La responsabilité de la gestion des services sanitaires échoue normalement aux collectivités locales. Or, leurs faibles ressources financières dans un contexte de forte croissance de la population des bidonvilles a conduit au fait que la majorité des logements urbains n'ont aujourd'hui ni accès à l'eau courante, ni aux sanitaires, ni à un réseau d'égout. Dans le domaine de la politique sanitaire, les institutions de microfinance recherchent des partenaires : le schéma ci-dessous permet de visualiser la structure d'un réseau de finance solidaire au sein duquel existe non seulement une hybridation des ressources financières mais aussi un partage de compétences : assistance technique de l'ONG, caution légale au projet accordé par la municipalité et dynamisme de la population du quartier.



Les habitants des *slums* occupent des terrains de manière illégale ce qui compromet leurs possibilités d'obtention d'un crédit auprès d'une institution bancaire formelle et justifie le fait qu'ils se tournent vers les institutions de microfinance qui adoptent des substituts de garanties.

<sup>1</sup> Par exemple, 25% de la population de TIRUPATI vit dans un slum (50 000 habitants), 42% à AHMEDABAD (3 millions d'habitants) et 19.6% à VADADORA (1 million d'habitants).

De plus, du fait de cette occupation illégale des terrains, les habitants peuvent être expulsés à tout moment, pour cette raison, Ces nouveaux projets incluent une clause de non-expropriation pendant dix ans des quartiers rénovés. Ce point incite particulièrement la population à participer au projet dans la mesure où elle est impliquée dans les décisions puis dans la gestion technique des infrastructures. En effet, la responsabilité de maintenance du matériel échoue à la population (assistée par les travailleurs de terrain de l'ONG) qui s'organise en groupes pour constituer un fonds qui sert à financer les travaux d'entretien des infrastructures. Bien que la communauté soit active, l'implication des autorités locales est indispensable à la viabilité du projet dans la mesure où ce sont elles qui en dernier ressort fournissent les services. Enfin, ces projets permettent un apprentissage du dialogue avec les autorités locales qui participe à la philosophie de "l'empowerment". En effet, après un projet réussi, plusieurs groupes de personnes se sont constitués pour négocier d'autres collaborations comme l'installation de l'électricité. Les institutions de microfinance n'ont donc pas vocation à se substituer à l'action publique mais ont pour objectif de faire pression sur les politiques et programmes de développement urbain, de rechercher les partenaires possibles pour un projet et enfin de renforcer les capacités de la population notamment de négociation et de revendication.

En résumé, une des caractéristiques de ces projets est l'implication de la population dans la réalisation de ces travaux de rénovation et de construction par une contribution monétaire (dont une partie est financée par l'obtention d'un prêt) et non monétaire (temps passé à l'installation du matériel et à la maintenance). De plus, ces activités font appel à des subventions publiques (principe de redistribution), à du travail rémunéré (principe de marché) et à du travail bénévole (principe de réciprocité) pour satisfaire les besoins de la population auxquels ni le marché ni l'État n'ont pu répondre. Or la définition des initiatives de l'économie solidaire reprend l'ensemble de ces éléments.

### ***2.3.3 Le dépassement de l'opposition binaire État/ Marché : l'économie solidaire.***

L'économie solidaire est un concept utile et pertinent pour penser les rapports entre État et société civile tels qu'ils se concrétisent dans les partenariats noués entre les collectivités locales, les institutions de microfinance et la population des *slums* indiens. Afin de définir plus précisément l'économie solidaire, il est nécessaire d'aborder l'analyse de Jean-Louis LAVILLE<sup>1</sup> qui se réclame d'une approche de sociologie économique.<sup>2</sup> Il fait le choix d'aborder l'économie comme une construction sociohistorique dans la lignée des travaux de Karl POLANYI dont il reprend la typologie des quatre principes de comportements économiques (réciprocité, redistribution, administration domestique et marché) pour distinguer trois pôles économiques. Dans l'économie marchande, la distribution des biens et services est confiée au marché, dans l'économie non marchande, elle est confiée à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État

---

<sup>1</sup> Nous aurions pu évoquer également d'autres travaux dont ceux de Marthe NYSENS (Jean DE MUNCK et Marie VERHOEVEN, (éd.), (1997), *Les mutations du rapport à la norme : un changement dans la modernité ?*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. Ouvertures sociologiques, p. 167-193 ) qui portent sur l'économie population chilienne et pose la question de la non pertinence du débat traditionnel en matière de développement (État / Marché). Le secteur populaire est en effet toujours considéré comme bénéficiaire potentiel du développement mais jamais comme acteur alors qu'il est en quête de reconnaissance de son rôle par les pouvoirs publics d'un cadre légal approprié à son action.

<sup>2</sup> En témoigne la collection « sociologie économique » des éditions Desclée de Brouwer qu'il dirige en collaboration avec Alain CAILLE, Michel LALLEMENT, Benoît LEVESQUE et Guy ROUSTANG.

et dans l'économie non monétaire, elle est confiée à la réciprocité et à l'administration domestique. Ainsi, l'économie contemporaine « *manifeste une hiérarchisation entre ces pôles, l'économie marchande est première, l'économie non marchande supplétive et l'économie non monétaire résiduelle.* »<sup>1</sup>

Son objectif est de montrer que l'économie ne devrait pas être fondée uniquement sur le couple État-marché, c'est-à-dire sur la conception binaire selon laquelle il existe d'une part une économie marchande productive et d'autre part une économie non marchande redistributive. Cette grille d'analyse ne permet pas de prendre en considération l'intégralité de l'économie réelle et notamment le pôle non monétaire. Les associations ou coopératives prouvent l'émergence d'un entrepreneuriat social et civique qui montre que les entreprises à but lucratif n'ont pas le monopole de l'initiative et que la solidarité n'est pas du seul ressort de l'État. Il s'agit donc d'une économie solidaire qui se construit c'est-à-dire des activités conjuguant à la fois les principes de la réciprocité (travail bénévole), du marché (travail rémunéré) et de la redistribution (subventions publiques). « *L'économie solidaire [...] part d'un engagement volontaire dans l'espace public. Des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois, tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité.* »<sup>2</sup>

Quelle est la pertinence du concept d'économie solidaire pour penser les rapports entre l'État et la société civile ? Les ONGs ou les associations remplissent des missions de service public si bien que l'État peut être tenté de les instrumentaliser et ainsi se décharger de ses attributions. Or, les initiatives d'économie solidaire ne sont pas l'expression d'une dérégulation de l'économie ou d'un désengagement de l'État. D'ailleurs, les projets collectifs menés ne sont pas guidés par la compassion, la charité ou la philanthropie. En fait, « *loin de se substituer à l'action étatique, elle [l'économie solidaire] cherche en articulation avec elle un réencastrement de l'économie dans un projet d'intégration sociale et culturelle.* »<sup>3</sup> Un des objectifs des institutions de microfinance est de suppléer à l'action publique quand celle-ci est insuffisante et / ou inadaptée, mais elles ne s'y substituent pas et n'ont pas volonté à le faire. Les institutions de microfinance accordent de l'importance à l'idée d'*empowerment* par le renforcement des capacités et de la confiance en soi qui passent notamment par l'instauration d'un dialogue entre la population et les autorités administratives locales dans le cadre de partenariats. Ainsi, ces activités, bien que se déroulant en marge de l'économie formelle, sont à distinguer de l'économie informelle ou souterraine dans la mesure où elles s'inscrivent dans l'espace public. Elles ne cherchent pas le dualisme, c'est à dire ne mènent pas leurs actions dans une sphère juxtaposée, mais revendiquent une place, un statut, une reconnaissance<sup>4</sup>. Penser en termes d'économie solidaire revient donc à questionner la manière de concevoir les politiques publiques, l'articulation entre l'État central et les collectivités locales mais aussi avec les autres acteurs de la société civile. On passe d'un État tutélaire à un État partenaire, c'est à dire son rôle

---

<sup>1</sup> Jean-Louis LAVILLE, (1999), *Une troisième voie pour le travail*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie Économique, p. 174.

<sup>2</sup> Jean-Louis LAVILLE (éd.), (1994), *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie Économique, p. 60-63.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> « *Il s'agit, pourrait-on dire, de consolider la sphère privée à partir de sa publicisation, c'est à dire que l'accès à un collectif dans la sphère publique renforce l'identité des personnes qui y participent dans leur sphère privée. L'engagement volontaire conforté par la confiance accordée au sujet impliqué concourt à accroître l'autonomie, la qualification, la construction symbolique du moi dans la sphère privée et à faciliter l'intégration, la qualification sociale et la civilité dans la sphère publique.* » *Ibid.*, p. 135.

est de reconnaître et encourager l'émergence d'acteurs collectifs issus de la société civile comme les institutions de microfinance. Les règles effectives de partage des compétences entre l'État et ces nouveaux acteurs restent encore à définir.

## Conclusion.

La microfinance est à *la mode*, en témoigne l'engouement des institutions internationales et des investisseurs pour cette nouvelle forme de crédit aux pauvres. En Inde, les difficultés et les inefficiences du système bancaire formel ont entraîné une réémergence des acteurs de la finance informelle, une demande de réformes libérales de la part des institutions bancaires et la mise en place de programmes de liaison des *Self-Help Groups* aux banques par l'intermédiaire d'ONGs, ces dernières ayant déjà souvent développé leurs propres programmes d'épargne et de crédit. Ainsi, de fait, la microfinance s'est développée : or, il s'agit de se méfier de ne pas croire en une *solution miracle*. Il est accordé beaucoup d'attention aux critères quantitatifs pour juger de la réussite du projet. Mais la question de la mesure des effets de la microfinance comparés à d'autres programmes de lutte contre la pauvreté est peu mise en avant. De plus, le succès d'une expérience tend à en faire un modèle pour les autres. Cependant, une expérience est difficilement transposable d'un pays à l'autre, d'une zone rurale à une zone urbaine ou d'une région à une autre surtout dans un pays comme l'Inde qui a l'échelle d'un continent. Le défi réside donc dans le passage d'une phase expérimentale à une reproduction à une large échelle des programmes de microfinancement.

Quelles sont dès lors les options favorables à la pérennité des pratiques de microfinance ? Donnons trois éléments de réponse :

La volonté des institutions de microfinance de favoriser l'autonomie et le *l'empowerment* de la population cible par une application des principes gandhiens : est ainsi recherché le développement à long terme au moyen de pratiques de finance solidaire. Les institutions de microfinance adhèrent à une logique de *médiation* et non d'assistance : l'objectif étant que les personnes se prennent en charge et renforcent leurs capacités de négociation et de revendication de leurs droits par une organisation collective<sup>1</sup>.

La volonté de la majorité des institutions de microfinance indiennes de ne pas dépendre de subventions extérieures pour mener leurs activités par une mobilisation active de l'épargne des ménages, principalement par le biais des *Self-Help Groups*. Grâce à cette stratégie, la SEWA Bank est aujourd'hui considérée comme une banque coopérative autosuffisante, c'est-à-dire viable financièrement.

La volonté politique d'institutionnaliser les pratiques de microfinance par une articulation efficace entre *Self-Help Groups* et institutions bancaires grâce à une intermédiation sociale des ONGs. Cette méthode permet de combiner solidarité et viabilité financière<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le fait que la population gère elle-même le système est souvent présenté comme permettant à la population de se prendre en charge ce qui ne répond pas nécessairement à une demande de la population : « *Est-ce parce que le pauvre n'a pas d'argent qu'il doit donner son temps ?* » ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, (1993), « La Grameen Bank, un super modèle ? », N°108, juin.

<sup>2</sup> Il existe également une volonté politique en faveur d'une régulation de la microfinance par la promulgation d'une loi encadrant ces activités afin de favoriser leur développement.

Les problèmes que l'on suppose techniques sont en fait principalement *idéologiques*. La microfinance repose sur l'idéologie de *démocratie* et de *marché*, c'est-à-dire sur des valeurs occidentales. L'idée de faire une discrimination positive de façon à ce que les plus défavorisés aient la possibilité d'accéder au crédit est liée à l'idéologie de l'égalité des hommes. De même, les personnes sont libres d'emprunter à condition qu'elles remboursent, elles doivent donc investir dans des activités qui procureront un retour sur investissement, c'est-à-dire un revenu, ce qui a pour corollaire la vente de biens et services sur le marché. Or, la microfinance est pratiquée dans des sociétés qui ne partagent pas nécessairement les mêmes valeurs. En Inde, au niveau politique, une personne est égale à une voix, mais une personne n'est pas égale à une autre au niveau social : la hiérarchie des castes attribue à chacun un rang en fonction de son degré *d'impureté*. Tout comme dans les *panchayats* au sein desquels les membres élus sont principalement les notables locaux qui représentent le pouvoir traditionnel, dans les *Self-Help Groups*, ce sont principalement des membres de même caste qui sont associés. Sont alors reproduites les inégalités sociales comme c'est le cas par exemple quand les groupes sont constitués de femmes dont le revenu est inférieur à un certain seuil.

Enfin, la microfinance n'a pas vocation à remplacer ou concurrencer la finance formelle mais cherche une articulation dans un souci de complémentarité. De même, dans le cadre des partenariats urbains de rénovation des *slums* qui sont l'expression de pratiques solidaires, les institutions de microfinance ne visent pas à combler les carences de l'État mais à exercer une nouvelle forme d'action publique. En effet, l'État n'intervient plus uniquement comme prestataire de services mais comme validant par des soutiens financiers des projets collectifs entrepris par la société civile. Nous pensons qu'il s'agit donc d'une action publique par délégation ou subsidiarité et non d'une réponse indépendante de la société civile.